

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- Identificateur de produit

- Nom du produit **0601 SIEBDRUCKLACK gelb**

- Cover coat and media

- Code du produit 0601/gelb

- Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie

Fournisseur :

CERADEL

19 à 25 rue Frédéric Bastiat

BP 1598

87022 LIMOGES CEDEX 9

Tel : (00.33) 05.55.35.02.35

Fax : (00.33) 05.55.35.02.30

E-mail : ventes@ceradel.fr

Renseignements en cas d'urgence :

Centre anti-poison de votre département.

N° d'appel d'urgence : ORFILA : 01 45 42 59 59

Site web : www.ceradel.fr

- Service chargé des renseignements : Département sécurité du produit

- Numéro d'appel d'urgence:

o-Fr. 7.30 - 16.00 Uhr , Tel.+49-6102/812940 // 24h-emergency phone no. + 49 151 54 62 77 41

2 Identification des dangers

- Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xn; Nocif

R20: Nocif par inhalation.

R10: Inflammable.

- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07

- Mention d'avertissement Attention

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Aromatisches Kohlenwasserstoffgemisch

Date d'impression : 20.07.2012

Révision: 20.07.2012

Nom du produit 0601 SIEBDRUCKLACK gelb

(suite de la page 1)

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H332 Nocif par inhalation.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB**
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants**Caractérisation chimique: Mélanges****Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers:

| | | |
|-------------------------------------|--|---------|
| CAS: 64742-95-6 | Aromatisches Kohlenwasserstoffgemisch Xn R20 R10 Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H332 | 50-100% |
| CAS: 108-94-1 EINECS: 203-631-1 | cyclohexanone Xn R20 R10 Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H332 | < 2,5% |
| CAS: 7440-21-3 EINECS: 231-130-8 | silicium, contenant plus de 99.99 pour centen poids de silicium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail Flam. Sol. 2, H228 | < 2,5% |

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours**Description des premiers secours****Indications générales :**

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau : Rincer à l'eau chaude

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

après ingestion : Faire vomir et demander d'urgence une assistance médicale

Indications destinées au médecin :

Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 3)

Nom du produit 0601 SIEBDRUCKLACK gelb

(suite de la page 2)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Eau.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyeurs aqueux.
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Respecter les limites d'émission
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter le dégagement d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne conserver que dans le fût métallique d'origine
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

FR

Nom du produit 0601 SIEBDRUCKLACK gelb

(suite de la page 3)

· Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

108-94-1 cyclohexanone

| | |
|--------|--|
| VME () | Valeur momentanée: 81,6 mg/m ³ , 20 ppm |
| | Valeur à long terme: 40,8 mg/m ³ , 10 ppm |

7440-21-3 silicium, contenant plus de 99.99 pour centen poids de silicium

| | |
|--------|----------------------|
| VME () | 10 mg/m ³ |
|--------|----------------------|

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel :

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhale la poussière, la fumée, le nuage

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

· Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

A titre provisoire, filtre :

Filtre P2.

Protection respiratoire en cas de fortes concentrations

· Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme : liquide

Couleur : jaune

Odeur : aromatique

Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH à 20°C: 7

· Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : 162°C

Point d'éclair : 45°C

Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

(suite page 5)

FR

Nom du produit 0601 SIEBDRUCKLACK gelb

(suite de la page 4)

| | |
|--|--|
| · Température d'inflammation : | 450°C |
| · Température de décomposition : | Non déterminé. |
| · Auto-imflammation : | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · Danger d'explosion : | Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. |
| · Limites d'explosion : | |
| inférieure : | 1,0 Vol % |
| supérieure : | 7,5 Vol % |
| · Pression de vapeur à 20°C: | 5 hPa |
| · Densité à 20°C: | 0,987 g/cm³ |
| · Densité relative. | Non déterminé. |
| · Densité de vapeur. | Non déterminé. |
| · Vitesse d'évaporation. | Non déterminé. |
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : | non ou peu miscible |
| · Coefficient de partage (n-octanol/eau) : | Non déterminé. |
| · Viscosité : | |
| dynamique : | Non déterminé. |
| cinétique à 20°C: | 100 s (ISO 6 mm) |
| · Teneur en solvants : | |
| solvants organiques | 0,7 % |
| · Teneur en substances solides : | 45,5 % |
| · Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

10 Stabilité et réactivité

- Réactivité
- Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Décomposition thermique exothermique
- Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë :
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

| · Composant | Type | Valeur | Espèce |
|---|----------|------------------|--------|
| 64742-95-6 Aromatisches Kohlenwasserstoffgemisch | | | |
| Oral | LD50 | 6800 mg/kg (rat) | |
| Dermique | LD50 | 3400 mg/kg (rab) | |
| Inhalatoire | LC50/4 h | 10,2 mg/l (rat) | |

- Effet primaire d'irritation :
- de la peau :
Le contact fréquent et longement persistant peut causer des irritations et des inflammations de la peau.
On trouve des réactions occasionnelles aux personnes, qui ont une grande

(suite page 6)

FR

Date d'impression : 20.07.2012

Révision: 20.07.2012

Nom du produit 0601 SIEBDRUCKLACK gelb

(suite de la page 5)

sensibilité de la peau ou une tendance à l'allergie.
Une irritation de la muqueuse et un effet assourdissant peuvent être possibles.

- **des yeux :** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Nocif

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistante et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet :** 55370 (Lösungsmittel)
- **Catalogue européen des déchets**

| | |
|----------|--------------------------------|
| 08 02 99 | déchets non spécifiés ailleurs |
|----------|--------------------------------|
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Code déchet :**

18714 (Verpackungsmaterial mit schädlichen Verunreinigungen oder Restinhälften, vorwiegend organisch)

14 Informations relatives au transport

| | |
|---|--------|
| · No ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG | néant |
| · IATA | UN1263 |
| · Nom d'expédition des Nations unies | |
| · ADR, ADN, IMDG | néant |
| · IATA | PAINT |

(suite page 7)

FR

Date d'impression : 20.07.2012

Révision: 20.07.2012

Nom du produit 0601 SIEBDRUCKLACK gelb

(suite de la page 6)

| | |
|--|----------------------|
| · Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG | |
| · Classe | néant |
| · IATA | |
|  | |
| · Class | 3 Flammable liquids. |
| · Label | 3 |
| · Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG | néant |
| · IATA | III |
| · Dangers pour l'environnement: | |
| · Polluant marin : | Non |
| · Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | - |

15 Informations réglementaires

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Prescriptions nationales :

· Directives techniques air :

| Classe | Part en % |
|--------|-----------|
| NK | 0,7 |

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H332 Nocif par inhalation.

R10 Inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

· Service établissant la fiche technique : Abteilung Umweltschutz

· Contact : Frank Bauer

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

(suite page 8)

FR

Date d'impression : 20.07.2012

Révision: 20.07.2012

Nom du produit 0601 SIEBDRUCKLACK gelb

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite de la page 7)

FR